

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2007
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322, boulevard Sacré-Coeur, à Saint-Félicien, ce 11^e jour de décembre 2007, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Julie Dufour et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Sont absentes : M^{mes} Carole Dufour et Louise Perron.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4335-12-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 40.

A D O P T É

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4336-12-07

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

ouvert : QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

- Politique et directive – Acquisition de biens et de services – Programme de francisation de l'Office québécois de la langue française ;

- Motion de félicitations – Médaillé d'or au Championnat Master Pan-Am de judo ;
- Représentation de la commission scolaire – Comités et organismes externes.

A D O P T É

4. **Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2007**

CC-4337-12-07

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 27 novembre 2007 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

MM Rousseau et Bergeron répondent à une question sur la correspondance.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

8.1 **Clientèle officielle au 30 septembre 2007**

M^{me} Doris Girard dépose et commente le tableau de la clientèle officielle au 30 septembre 2007.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

10.1.1 **Agent(e) de bureau, classe 1**

ATTENDU l'affichage du poste d'agent(e) de bureau, classe I, poste régulier temps plein (35 heures par semaine) au Centre administratif de Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection composé de M. Jacques Martel, directeur des Services financiers, M^{me} Guylaine Martel, régisseuse aux

Services financiers et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines.

CC-4338-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Jacynthe Rodrigue, Agente de bureau, classe 1, poste régulier temps plein (35 heures par semaine) au Centre administratif Saint-Félicien pour les Services financiers à compter du 7 janvier 2008.

A D O P T É

10.1.2 Agent(e) de bureau, classe 1

ATTENDU l'affichage du poste d'agent(e) de bureau, classe 1, régulier temps partiel (25 heures par semaine) au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection composé de M. Michel Tremblay, directeur des Services FGA, FP et SAE, M. Berthier Guay, directeur du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines.

CC-4339-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Édith Pouliot, Agente de bureau, classe 1, poste régulier temps partiel (25 heures par semaine) au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini à compter du 12 décembre 2007.

A D O P T É

10.1.3 Technicien(ne) en formation professionnelle

ATTENDU l'affichage d'un poste de Technicien(ne) en formation professionnelle, régulier temps plein (35 heures/semaine) pour le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection composé de M. Michel Tremblay, directeur des Services FGA, FP et SAE, M. Berthier Guay, directeur du Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

CC-4340-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M. Fabien Villeneuve, Technicien en formation professionnelle, à temps plein (35 heures par semaine) pour le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini à compter du 12 décembre 2007.

ADOPTÉ

10.1.4 **Concierge**

Le sujet est reporté.

10.2 **Ouverture de poste**

CONSIDÉRANT le financement du poste de Technicien(ne) en travail social pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT les discussions du Comité paritaire;

CONSIDÉRANT les discussions du Comité consultatif de gestion.

Pour votre information, nous vous indiquons que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé à l'ouverture d'un poste de Technicien(ne) en travail social, 35 heures/semaine, de nature cyclique, secteur Dolbeau-Mistassini et Normandin.

11. **Ressources financières**

11.1 **Tarification des frais de kilométrage au 1^{er} janvier 2008**

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU l'article 14.0 de la politique qui stipule que la politique sera révisée trimestriellement au cours de l'année selon une planification préparée par les Services des ressources financières ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la politique « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » soit révisée à compter du 1er janvier 2008 selon la tarification suivante :

Tarification : de 0,41 \$ du kilomètre
de 0,50 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

ADOPTÉ

12. **Ressources matérielles**

12.1 **Vente de terrain – Sainte-Thérèse**

ATTENDU la résolution CC-4186-06-07 qui autorisait la vente à M. Ghislain Lamothe et M^{me} Lise Guay pour une partie de terrain désignée par les lots 2908773 et 3112506 du cadastre du Québec d'une superficie de 160 mètres carrés ;

ATTENDU que la nouvelle désignation est un emplacement vacant, situé en la Ville de Dolbeau-Mistassini, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre millions trente et un mille deux cent quarante et un (Lot 4 031 241) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Sans bâtisse.

L'acheteur accepte d'assumer tous les frais inhérents au transfert du droit de propriété ;

Que la vente du terrain s'effectue à la valeur marchande, soit 28 700,00 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU que M^e Annie Dufour, notaire, a été engagée par M. Ghislain Lamothe et Mme Lise Guay pour effectuer l'analyse de la transaction ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement :

Que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro quatre millions trente et un mille deux cent quarante et un (Lot 4 031 241) pour la valeur de 28 700,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente de ce terrain pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

Huis clos

CC-4343-12-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 5.

Levée du huis clos

CC-4344-12-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 20.

12.2 Contrat d'entretien ménager – Polyvalente des Quatre-Vents

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'entretien ménager de la Polyvalente des Quatre-Vents ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions, le 22 novembre 2007 ;

ATTENDU les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant pour l'année 17 déc. 2007 au 30 juin-2008	Montant pour l'année 2008-2009	Montant pour l'année 2009-2010	Montant pour l'année 2010-2011	Total
Coop de Travail Maintenance Del	125 184,05 \$	216 315,00 \$	219 477,48 \$	223 272,48 \$	784 249,01 \$
Chaîne de travail adapté CTA inc.	113 400,00 \$	216 960,00 \$	223 500,00 \$	230 400,00 \$	784 260,00 \$
Sylvie Bouchard	126 538,00 \$	235 000,00 \$	235 000,00 \$	235 000,00 \$	831 538,00 \$
Conciergerie S.L. enr.	125 000,00 \$	238 000,00 \$	242 760,00 \$	247 615,20 \$	853 375,20 \$
Patrick Lagarde	128 171,12 \$	244 905,43 \$	253 477,12 \$	262 348,82 \$	888 902,49 \$
Poli-Net D.V.G.	149 372,00 \$	264 919,90 \$	269 198,29 \$	277 792,00 \$	961 282,19 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

M. Claude Larouche indique son abstention sur cette résolution.

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU majoritairement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Coop de Travail Maintenance Del, le contrat d'entretien ménager de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien pour les années scolaires 2007-2008 (à partir du 17 décembre 2007), 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, au montant de 784 249,01 \$ plus les taxes applicables (à être confirmé après chaque année scolaire).

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

12.3 Téléphone cellulaire - TELUS

ATTENDU que Bell mobilité n'a pas donné suite à son plan d'affaire pour l'ajout d'un site cellulaire à Normandin pour améliorer la couverture dans ce secteur ;

ATTENDU que Telus a décidé de faire l'installation d'une nouvelle tour Mike au nord de Normandin et que les téléphones Mike seront les seuls appareils pouvant être utilisés dans ce secteur ;

ATTENDU que les fonctions d'appel de groupe et de contact direct (mode radio pour mesures d'urgence) sont disponibles seulement sur le réseau Mike avec des appareils Mike ;

ATTENDU l'importance pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets d'avoir un système pouvant répondre aux critères qui seront inscrits dans notre plan des mesures d'urgence à venir ;

ATTENDU les avantages exclusifs offerts à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets résultant en une compensation monétaire due au changement de fournisseur par des crédits d'activation et des crédits de renouvellement par appareil activé sur 36 mois ;

En conséquence,

CC-4346-12-07

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte l'offre faite par Telus concernant la téléphonie cellulaire et ce, conditionnellement à l'installation d'une nouvelle tour Mike au nord de Normandin et qu'une lettre de garantie soit émise par Telus.

ADOPTÉ

12.4 Politique et directive – Acquisition de biens et de services – Programme de francisation de l'Office québécois de la langue française

ATTENDU le programme de francisation mis en place à la commission scolaire en collaboration avec l'Office québécois de la langue française ;

ATTENDU que la politique et la directive « Acquisition de biens et de services » doivent être modifiées pour répondre aux exigences du programme de francisation de la commission scolaire ;

En conséquence,

CC-4347-12-07

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les nouvelles politique et directive « Acquisition de biens et de services », qui inclut les clauses linguistiques nécessaires à son programme de francisation.

ADOPTÉ

13. **Direction générale et Secrétariat général**

13.1 **Règlement # 1 – Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires**

ATTENDU la résolution CC-4274-09-07 qui acceptait le projet de règlement # 1 : Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour consultation ;

ATTENDU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Une commission scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la présente loi, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté.

Dans le même délai, une commission scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; elle en transmet pareillement copie au comité de parents.

Le présent article ne s'applique pas à un règlement relatif à la délégation de fonctions ou pouvoirs du conseil des commissaires.

ATTENDU les consultations auprès des conseils d'établissement et du Comité de parents concernant le projet de modification du règlement # 1 :

Réponses reçues :

Comité de parents : Réunion spéciale du 19 octobre 2007 – CP-310-10-07 – Le Comité de parents adopte le règlement # 1.

Conseils d'établissement :

Cité étudiante : Réunion régulière du 7 novembre 2007 – 0708-11 – Le conseil d'établissement adopte le règlement # 1.

Sacré-Cœur/Ste-Thérèse : Réunion régulière du 10 octobre 2007 – SC/ST-07/08-10-09 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 1.

Polyvalente des Quatre-Vents : Réunion régulière du 24 octobre 2007 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 1.

Benoît-Duhamel : Réunion du 23 octobre 2007 – 0708-13 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 1.

Mgr Bluteau : Réunion du 26 novembre 2007 – MgrB-07/08-11-62 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 1.

Notre-Dame-de-Lourdes : Réunion du 26 novembre 2007 – 07/08-72 –
Le conseil d'établissement accepte le règlement # 1.

Sainte-Lucie : Réunion du 28 novembre 2007 – CE-07-
08/0595 – Le conseil d'établissement
accepte le règlement # 1.

ATTENDU que l'avis public concernant le projet de modification du règlement # 1 a été publié dans deux journaux distribués sur le territoire de la commission scolaire, tel que stipulé par l'article 397 de la Loi sur l'instruction publique. La commission scolaire n'a reçu aucun commentaire d'organismes externes.

ATTENDU l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.

ATTENDU l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Le secrétaire général d'une commission scolaire transmet dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

En conséquence,

CC-4348-12-07

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le règlement # 1 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires tel que déposé;

QUE ledit règlement entre en vigueur le 16 décembre 2007;

QUE copie du règlement # 1 soit expédiée à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

QU'un avis public concernant l'adoption du règlement # 1 et la date d'entrée en vigueur de ce dernier soit publié dans deux journaux du territoire de la commission scolaire.

A D O P T É

13.2 **Règlement # 3 – Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif**

L'adresse du lieu des rencontres à Dolbeau-Mistassini a été modifiée, de Notre-Dame-des-Anges au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

ATTENDU la résolution CC-4275-09-07 qui acceptait le projet de règlement # 3 : Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif pour consultation ;

ATTENDU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Une commission scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la présente loi, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté.

Dans le même délai, une commission scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; elle en transmet pareillement copie au comité de parents.

Le présent article ne s'applique pas à un règlement relatif à la délégation de fonctions ou pouvoirs du conseil des commissaires.

ATTENDU les consultations auprès des conseils d'établissement et du Comité de parents concernant le projet de modification du règlement # 3 :

Réponses reçues :

Comité de parents : Réunion spéciale du 19 octobre 2007 – CP-310-10-07 – Le Comité de parents adopte le règlement # 3.

Conseils d'établissement :

Cité étudiante : Réunion régulière du 7 novembre 2007 – 0708-11 – Le conseil d'établissement adopte le règlement # 3.

Sacré-Cœur/Ste-Thérèse : Réunion régulière du 10 octobre 2007 – SC/ST-07/08-10-11 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 3.

Polyvalente des Quatre-Vents : Réunion régulière du 24 octobre 2007 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 3.

Benoît-Duhamel : Réunion du 23 octobre 2007 – 0708-13 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 3.

Mgr Bluteau : Réunion du 26 novembre 2007 – MgrB-07/08-11-64 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 3.

Notre-Dame-de-Lourdes : Réunion du 26 novembre 2007 – 07/08-72 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 3.

Sainte-Lucie : Réunion du 28 novembre 2007 – CE-07-08/0595 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 3.

ATTENDU que l'avis public concernant le projet de modification du règlement # 3 a été publié dans deux journaux distribués sur le territoire de la commission scolaire, tel

que stipulé par l'article 397 de la Loi sur l'instruction publique. La commission scolaire n'a reçu aucun commentaire d'organismes externes.

ATTENDU l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.

ATTENDU l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Le secrétaire général d'une commission scolaire transmet dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le règlement # 3 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif tel que déposé;

QUE ledit règlement entre en vigueur le 16 décembre 2007;

QUE copie du règlement # 3 soit expédiée à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

QU'un avis public concernant l'adoption du règlement # 3 et la date d'entrée en vigueur de ce dernier soit publié dans deux journaux du territoire de la commission scolaire.

A D O P T É

13.3 Règlement # 2 – Code d'éthique et de déontologie des commissaires

ATTENDU la résolution CC-4276-09-07 qui acceptait le projet de règlement # 2 - Code d'éthique et de déontologie des commissaires pour consultation ;

ATTENDU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Une commission scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la présente loi, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté.

Dans le même délai, une commission scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; elle en transmet pareillement copie au comité de parents.

Le présent article ne s'applique pas à un règlement relatif à la délégation de fonctions ou pouvoirs du conseil des commissaires.

ATTENDU les consultations auprès des conseils d'établissement et du Comité de parents concernant le projet de modification du règlement # 2 :

Réponses reçues :

Comité de parents : Réunion spéciale du 19 octobre 2007 – CP-311-10-07 – Le Comité de parents adopte le règlement # 2.

Conseils d'établissement :

Cité étudiante : Réunion régulière du 7 novembre 2007 – 0708-11 – Le conseil d'établissement adopte le règlement # 2.

Sacré-Cœur/Ste-Thérèse : Réunion régulière du 10 octobre 2007 – SC/ST-07/08-10-10 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 2.

Polyvalente des Quatre-Vents : Réunion régulière du 24 octobre 2007 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 2.

Benoît-Duhamel : Réunion du 23 octobre 2007 – 0708-13 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 2.

Mgr Bluteau : Réunion du 26 novembre 2007 – MgrB-07/08-11-63 – Le conseil d'établissement approuve le règlement # 2.

Notre-Dame-de-Lourdes : Réunion du 26 novembre 2007 – 07/08-72 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 2.

Sainte-Lucie : Réunion du 28 novembre 2007 – CE-07-08/0595 – Le conseil d'établissement accepte le règlement # 2.

ATTENDU que l'avis public concernant le projet de modification du règlement # 2 a été publié dans deux journaux distribués sur le territoire de la commission scolaire, tel que stipulé par l'article 397 de la Loi sur l'instruction publique. La commission scolaire n'a reçu aucun commentaire d'organismes extérieurs.

ATTENDU l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.

ATTENDU l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Le secrétaire général d'une commission scolaire transmet dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le règlement # 2 - Code d'éthique et de déontologie des commissaires tel que déposé ;

QUE ledit règlement entre en vigueur le 16 décembre 2007;

QUE copie du règlement # 2 soit expédiée à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

QU'un avis public concernant l'adoption du règlement # 2 et la date d'entrée en vigueur de ce dernier soit publié dans deux journaux du territoire de la commission scolaire.

A D O P T É

13.4 **Règlement # 2 – Nominations selon le règlement # 2 : Code d'éthique et de déontologie des commissaires**

ATTENDU l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

2^e paragraphe, 5^e alinéa :

Prévoir des mécanismes d'application dont la désignation des personnes chargées de l'application du code et la possibilité de sanctions.

3^e paragraphe :

La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction ne peut être un membre du Conseil des commissaires ni un employé de la commission scolaire.

ATTENDU la résolution CC-4350-12-07 qui adopte un nouveau règlement # 2 : Code d'éthique et de déontologie des commissaires qui entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption (16 décembre 2007) ;

CC-4351-12-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désigne M^e Pierre Mazurette, C.R., Ad. E., Avocat, Gauthier Bédard, à titre de personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au règlement # 2 : Code d'éthique et de déontologie des commissaires et d'imposer une sanction en application de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique. La présente résolution étant adoptée pour demeurer en vigueur jusqu'à sa révocation ou sa modification par le Conseil des commissaires.

A D O P T É

13.5 **Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour l'année scolaire 2008-2009**

ATTENDU la résolution CC-4278-09-07 qui acceptait le projet de Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour l'année scolaire 2008-2009 pour consultation ;

ATTENDU les consultations auprès des conseils d'établissement et du Comité de parents :

Réponses reçues :

Comité de parents : Réunion spéciale du 19 octobre 2007 :
CONSIDÉRANT les dispositions législatives prévues par la LIP, soit les articles 193 et 239 concernant « la politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes fréquentant les écoles de la commission scolaire », le Comité de parents a pris connaissance du document et ne fera pas de résolution ou de commentaires écrits et laissera chaque conseil d'établissement transmettre leur résolution.

Conseils d'établissement :

Cité étudiante : Réunion régulière du 7 novembre 2007 – 0708-10 –
Le conseil d'établissement adopte la politique.

Sacré-Cœur/Ste-Thérèse : Réunion régulière du 10 octobre 2007 –
SC/ST-07/08-10-08 – Le conseil d'établissement accepte la politique.
Lettre de la présidente :
• Nous voulons que cette politique soit claire, équitable et uniforme pour toute la commission scolaire. Cette politique devra être appliquée en dernier recours.
• Nous voulons que tous les élèves transférés dans une autre école puissent revenir dîner à la maison, sans frais supplémentaires au tarif régulier du transport scolaire ou puissent utiliser gratuitement le service de garde de l'école.

Polyvalente des Quatre-Vents : Réunion régulière du 24 octobre 2007 – Le conseil d'établissement approuve la politique.

Benoît-Duhamel : Réunion du 26 novembre 2007 – 0708-18 –
Le conseil d'établissement exprime son désaccord face à la politique.

Revendique pour le secteur Roberval, le statut d'école principale ayant préséance sur le nombre de groupes par degré dans le but d'assurer la stabilité de la clientèle.

Demande de modifier au point 7.0 – Critères d'inscription des élèves, dans le cas où un

élève fréquente déjà une école, l'ordre d'application des trois premiers critères comme suit :

- . L'élève qui fréquente déjà cette école ;
- . L'élève d'une même famille ;
- . L'élève qui réside le plus près de l'école.

Mgr Bluteau :	Réunion du 26 novembre 2007 – MgrB-07/08-11-61 – Le conseil d'établissement approuve la politique.
Notre-Dame-de-Lourdes :	Réunion du 26 novembre 2007 – 07/08-71 – Le conseil d'établissement accepte la politique pour l'année 2008-2009 mais tient à signifier son désaccord relativement à l'ordre des critères de transfert tels qu'énoncés au point 8.0 de ladite politique.
Sainte-Lucie :	Réunion du 28 novembre 2007 – CE-07-08/0594 – Le conseil d'établissement accepte la politique, mais tient à signifier son désaccord relativement à l'ordre des critères de transfert tels qu'énoncés au point 8.0 de ladite politique.

ATTENDU l'analyse desdites réponses par les membres du Conseil des commissaires et le personnel concerné par la politique ;

CC-4352-12-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour l'année scolaire 2008-2009, telle que déposée.

QU'une copie de la politique soit expédiée aux conseils d'établissement et au Comité de parents.

ADOPTÉ

13.6 **Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009**

ATTENDU la résolution CC-4277-09-07 qui acceptait le projet de politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009 ;

ATTENDU la résolution CC-4195-06-07 qui acceptait le calendrier des assemblées de consultation publique et des séances publiques d'information ;

ATTENDU les avis publics publiés dans les journaux locaux tels que stipulés à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la tenue de quatre (4) assemblées de consultation publique :

1. Dépôt du projet de politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009, les 26 et 27 septembre 2007 ;

2. Dépôt des commentaires concernant ladite politique en assemblées de consultation publique des 14 et 15 novembre 2007.

14 novembre 2007 :

- 10 dépôts de documents ;
 - 8 auditions à l'assemblée publique ;
- (document joint – Réception des commentaires écrits – Secteurs Roberval et Saint-Félicien)

15 novembre 2007 :

- 3 dépôts de documents ;
 - 3 auditions à l'assemblée publique ;
- (document joint – Réception des commentaires écrits – Secteurs Dolbeau-Mistassini et Normandin)

Tous les commentaires écrits sont disponibles sur le site Web de la commission scolaire depuis le 16 novembre 2007.

Tous les commentaires écrits ont été présentés aux membres du Conseil des commissaires et au personnel concerné par la présente politique pour analyse.

Un sommaire des commentaires reçus a été élaboré (document joint).

ATTENDU les consultations internes effectuées auprès des conseils d'établissement et du Comité de parents ;

Réponses reçues :

Comité de parents : Réunion spéciale du 19 octobre 2007 :
CONSIDÉRANT les dispositions législatives prévues par la LIP, soit les articles 193 et 212 concernant « la politique relative de maintien et fermeture d'école et aux changements des services éducatifs dispensés dans une école », le Comité de parents a pris connaissance du document et ne fera pas de résolution ou de commentaires écrits et laissera chaque conseil d'établissement transmettre leur résolution.

Conseils d'établissement :

Cité étudiante : Réunion ordinaire du 10 octobre 2007 – 0708-03 – Le conseil d'établissement accepte la politique.

- Polyvalente des Quatre-Vents : Réunion ordinaire du 24 octobre 2007 – Le conseil d'établissement approuve la politique.
- Benoît-Duhamel : Réunion du 26 novembre 2007 – 0708-19 – Le conseil d'établissement adopte la politique.
- Notre-Dame-de-Lourdes : Réunion du 26 novembre 2007 – 07/08-70 – Le conseil d'établissement approuve la politique.
- Sainte-Lucie : Réunion du 28 novembre 2007 – CE-07-08/0593 – Le conseil d'établissement approuve la politique.

ATTENDU l'analyse des commentaires reçus lors des consultations publiques et des réponses reçues du Comité de parents et des conseils d'établissement par les membres du Conseil des commissaires et le personnel concerné par la politique ;

Suite aux commentaires reçus lors des consultations publiques (externes) et aux consultations internes, les modifications suggérées au projet de politique sont les suivantes :

1.0 Énoncé général

- Ajout : et

4.0 Principes généraux

- Modifier le paragraphe : Pour maintenir une école de village, de quartier et à projet particulier, la commission scolaire considérera les principes suivants :

- Modifier le paragraphe 4.8 : l'organisation scolaire avec des élèves d'un même cycle d'enseignement au primaire. Toutefois, l'école pourra exceptionnellement former des groupes intercycles.

- Modifier le paragraphe 4.9 : aucun regroupement de classes primaires à plus de deux années d'études, ni le préscolaire 5 ans avec la première année du premier cycle d'enseignement primaire.

7.0 Conditions pour le maintien ou la fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école

- Ajout d'un paragraphe après 7.1 : Avant de procéder au maintien ou la fermeture d'une école, de village, de quartier ou à projet particulier, la commission scolaire considérera les conditions particulières suivantes :

- Retrait de la 1^{re} phrase de 7.1.1.

- Modifier la 2^e phrase : Au moins deux (2) groupes composés comme suit.

- Modifier le texte « Avec préscolaire » : Au moins un groupe de 8 élèves de 5 ans, au 30 septembre de l'année en cours, à l'éducation préscolaire et une classe à l'enseignement primaire.

- Retrait du paragraphe de 7.1.2.
- Ajout d'une condition particulière : Le nombre d'écoles situées dans une même municipalité et la distance entre celles-ci.
- Retrait du paragraphe 7.1.3.
- Modifier le paragraphe 7.3.1 de 10 à 8 comme nombre minimal d'élèves.

CC-4353-12-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009, telle que déposée.

QU'une copie de la politique soit expédiée aux conseils d'établissement, au Comité de parents et autres organismes.

QU'une copie de la politique soit expédiée à chaque municipalité et MRC du territoire de la commission scolaire.

Que la politique soit déposée sur le site Web de la commission scolaire, pour consultation.

ADOPTÉ

13.7 Politique de communication

ATTENDU l'objectif « Élaborer, adopter et diffuser une politique de communication » de l'axe d'intervention 3.2 « Les mécanismes et les outils de gestion » ;

ATTENDU l'acceptation de la politique par le Comité consultatif de gestion ;

En conséquence,

CC-4354-12-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la politique de communication.

ADOPTÉ

13.8 Motion de félicitations – Médaillé d'or au Championnat Master Pan-Am de judo

CC-4355-12-07

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement:

QU'une motion de félicitations soit transmise à M. Larry Besson, directeur de l'école Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini, qui a remporté une médaille d'or

au Championnat Master Pan-Am de judo, compétition de niveau international qui s'est tenue, les 1er et 2 décembre 2007, à Jonquière.

ADOPTÉ

13.9 **Représentation de la commission scolaire – Comités et organismes externes**

13.9.1 Carrefour jeunesse-emploi

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4356-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Jeanine Caouette pour siéger sur le Comité Carrefour jeunesse-emploi et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

ADOPTÉ

13.9.2 Conseil des commissions scolaires, région 02 – CCSR-02

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4357-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau pour siéger sur le Conseil des commissions scolaires, région 02 et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

ADOPTÉ

13.9.3 Cégep de Saint-Félicien

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4358-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Bernard Potvin pour siéger sur le Conseil d'administration du Cégep de Saint-Félicien et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.4 Centre d'innovation et de développement expérimental du Lac-Saint-Jean Nord - CIDEL

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4359-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau pour siéger sur le Comité du Centre d'innovation et de développement expérimental du Lac-Saint-Jean nord - CIDEL et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.5 Comité du regroupement des organismes communautaires de Saint-Félicien

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4360-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Claude Larouche pour siéger sur le Comité du regroupement des organismes communautaires de Saint-Félicien et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.6 Comité pour un lieu de diffusion culturelle

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4361-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau pour siéger sur le Comité pour un lieu de diffusion culturelle et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.7 Comité stratégique pour l'implantation du projet clinique du Centre Maria-Chapdelaine

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4362-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau et M^{me} Jeanine Caouette comme substitut pour siéger sur le Comité stratégique pour l'implantation du projet clinique du Centre Maria-Chapdelaine et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

ADOPTÉ

13.9.8 Commission consultative de la culture de la Ville de Roberval

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4363-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Alain Leclerc et M^{me} Marie-Eve Paré pour siéger sur la Commission consultative de la culture de la Ville de Roberval et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

ADOPTÉ

13.9.9 Commission consultative des loisirs de la Ville de Roberval

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4364-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Carole Dufour pour siéger sur la Commission consultative des loisirs de la Ville de Roberval et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

ADOPTÉ

13.9.10 Conseil des partenaires du CSSS Domaine-du-Roy

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4365-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Dorys Boily et M^{me} Carole Dufour comme substitut pour siéger sur le Conseil des partenaires du CSSS Domaine-Du-Roy et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.11 Conseil général de la FCSQ

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4366-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau et M^{me} Chantale Arnold comme substitut pour siéger sur le Conseil général de la FCSQ et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.12 Démo-Forêt 2000

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4367-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau pour siéger sur le Comité de Démo-Forêt 2000 et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.13 Fondation de la Cité étudiante

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4368-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Carole Dufour pour siéger sur le Comité de la Fondation de la Cité étudiante et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.14 Fondation Jean-Dolbeau

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4369-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Annie Côté pour siéger sur le Comité de la Fondation Jean-Dolbeau et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.15 Gestion Arpidôme inc.

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4370-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Jean-Marc Mailloux pour siéger sur le Comité de Gestion Arpidôme inc. et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.16 Regroupement Loisirs et Sports - RLS

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4371-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau pour siéger sur le Comité de Regroupement Loisirs et Sports - RLS et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.17 Société de formation à distance

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4372-12-07

Rescindée

CC-4383-01-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M. Rémi Rousseau et M^{me} Carole Dufour comme substitut pour siéger sur le Comité de la Société de formation à distance et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.18 Suivi Comité Politique familiale MRC Domaine-du-Roy

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4373-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Carole Dufour pour siéger sur le Comité de Suivi Comité Politique familiale MRC Domaine-du-Roy et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

13.9.19 Grands Jardins de Normandin

ATTENDU la formation du nouveau Conseil des commissaires suite à l'élection scolaire du 4 novembre 2007 ;

ATTENDU la représentation des commissaires sur différents Comités et organismes externes ;

ATTENDU que la commission scolaire entend procéder au renouvellement des mandats exécutés pour chaque comité déjà représenté ;

CC-4374-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Alain Leclerc et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate M^{me} Annie Côté pour siéger sur le Comité des Grands Jardins de Normandin et ce, jusqu'au renouvellement de mandat.

A D O P T É

14. Rapport d'activités du directeur général

Le rapport d'activités du directeur général se retrouve à l'intérieur du journal La P'tite ardoise, éditions du 23 novembre 2007.

15. Rapport d'activités du président

Le rapport comportant les activités du président, pour le mois de novembre, a été déposé..

16. **Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à souligner.

17. **Revue de presse**

La Revue de presse sera déposée au mois de janvier.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

M. Bernard Potvin demande si un représentant de notre commission scolaire a participé à l'activité « Sommet de la Forêt », à Québec ?

M. Rousseau indique qu'une invitation spéciale était nécessaire pour y participer.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 15 janvier 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Normandin.

20. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

A D O P T É

CC-4375-12-07

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)